Les Mignanxois reçoivent leur taxe foncière, et l'addition est vraiment salée. En plus des 300 % de Grand Poitiers, la commune a augmenté son taux de 7 % et ce sera encore le cas en 2022 et 2023.

Un nouvel article de presse vient encore faire de la bonne publicité pour notre commune, avec un exemple faisant passer la taxe de 1 113 € à 1 272 €, soit 14 % d'augmentation !! Ils sont tellement chanceux les Mignanxois !!

Je proposerais bien une période d'inéligibilité pour des élus votant de telles augmentations, et vous ?

Trait d'Union n° 50 – Automne 2021